



LANOBRE
...Terre d'Artense...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU CANTAL
COMMUNE DE LANOBRE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 23 juin 2025 à 19H30

Le 23 juin 2025 à 19h30, le Conseil Municipal de Lanobre, dûment convoqué s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LORENZO, Maire.

Présents : Pascal LORENZO, Brigitte CLAUDEL, Philippe VIALLEIX, Anthony SANTOS, Sabine EGAL, Patrice JUILLARD, Johane GRANDSEIGNE, Cyrille ROUBEYRIE

Absents représentés : Sylvie SERRE

Absents excusés : Dominique VIALLE,

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Mme Brigitte Claudel propose d'être secrétaire de séance.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver Brigitte Claudel secrétaire de la séance du 23 juin 2025.

Pour : 9 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

2. Adoption du procès-verbal du 7 avril 2025

Le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025 est soumis au vote puis adopté par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré le conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance du 7 avril 2025.

Pour : 9 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

3. Administration générale

3.1. Transfert des résultats des budgets annexes Assainissement

Par délibération N° 2025-019du 07/04/2025 la commune a intégré les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement au budget principal de la commune en vue du transfert à opérer au bénéfice de Sumène Artense communauté.

En effet, du fait du transfert de compétence de l'assainissement communal à Sumène Artense Communauté au 1^{er} janvier dernier, il convient à présent de transférer les résultats de clôture du budget de l'assainissement collectif à Sumène Artense communauté. Ces résultats font apparaître un déficit de 1 883,75€ en section de fonctionnement et un déficit de 263 614,24 € en section d'investissement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le transfert des résultats de clôture du budget annexe assainissement à Sumène Artense communauté, soit un déficit de 1 883,75 € en section de fonctionnement et un déficit de 263 614.24 € en section d'investissement.

De valider la clôture du budget annexe assainissement de la commune de Lanobre au 31 décembre 2024.

De demander à Sumène Artense communauté de garantir le transfert des résultats d'exploitation et d'investissement 2024 communal au budget annexe de l'assainissement collectif 2025 de Sumène Artense communauté et de prendre en compte leur impact sur la CLECT 2025 à venir

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Pour : 9 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

3.2. Signature du procès-verbal de transfert de compétence

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de mise à disposition qui retrace les éléments suivants :

- Inventaire physique des biens dans le domaine de l'assainissement collectif
- Etat de l'actif dans le domaine de l'assainissement collectif et durée des amortissements
- Contrats liés aux biens dans le domaine de l'assainissement collectif
- Etat de la dette dans le domaine de l'assainissement collectif
- Etat des subventions en capital transférable dans le domaine de l'assainissement collectif

Il est proposé au conseil de valider le procès-verbal présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi que toutes pièces utiles à cette démarche.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De Valider le procès-verbal actant le transfert de la compétence assainissement

D'Autoriser Monsieur le Maire à signer le procès-verbal

D'Autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche

Pour : 9 voix / Abstention : ____ voix / Contre : ____ voix

3.3. Subvention Aquaterra

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir reçu par mail le 26/02/2025 une demande de subvention pour l'association Well'com Organisation association support de l'Aquaterra.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De ne pas attribuer de subvention à l'association Well'com Organisation association support de l'Aquaterra.

Pour : 8 voix / Abstention : 1 voix / Contre : ____ voix

4. Finances – Gestion - Economie

4.1. DM

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recette s	Dépense s
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recette s	Dépense s
281316 (040) - 0	Equipements de cimetière	0	-20 000
2316 - 105	Restaur. des biens histo. et culturels	0	20 000
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

D'accepter la proposition ci-dessus

Pour : 9 voix / Abstention : ____ voix / Contre : ____ voix

4.2. Demande fonds de concours – boulodrome

Monsieur le Maire expose le coût estimatif de l'opération de couverture d'une partie du boulodrome, conforme aux devis établis par les entreprises suivantes, et présente le détail du plan de financement dessous :

BTP MAT	10 190,00 HT
AYGUEPARSES	53 632,80 HT
WEERMEER	6 098,30 HT
SARL JOUVE	14 025,00 HT
ALPHA BTP	3 250,00 HT
D. CHASTAIN	3 000,00 HT
<u>TOTAL 96 196,10 HT</u>	

Plan de financement :

Fonds de concours	42 000 €
Agence nationale du sport	20 000 €
Autofinancement	34 196.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De solliciter le fonds de concours de la Communauté de Communes Sumène Artense pour contribuer au financement des travaux de restructuration de la Mairie à hauteur de 42 000 €.

D'autoriser le maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Pour : 9 voix / Abstention : ____ voix / Contre : ____ voix

4.3. SDEC – Eclairage Public : suite aménagement BT Le Monteil TRANCHE 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 17 500,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1^{er} versement de 4 425,00 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 9 voix / Abstention : ____ voix / Contre : ____ voix

4.4. SDEC – Enfouissement du réseau téléphonique Le Monteil – TRANCHE 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 11 580,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1^{er} versement de 2 895,00 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 9 voix / Abstention : ____ voix / Contre : ____ voix

4.5. SDEC – Renouvellement Eclairage Public - village de Granges

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 9 120,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1^{er} versement au décompte des travaux

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 9 voix / Abstention : ____ voix / Contre : ____ voix

4.6. SDEC – Eclairage Public suite aménagement Basse Tension - village de Granges

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 41 700,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1^{er} versement de 10 425,00 € à la commande des travaux
- 2^{ème} versement au décompte des travaux

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet

D'autoriser Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.

De procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 9 voix / Abstention : ____ voix / Contre : ____ voix

4.7. SDEC – Enfouissement du réseau téléphonique - village de Granges

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal.

Le montant total de l'opération s'élève à 30 400,00 € HT.

En application de la délibération du comité syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune du versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération, soit :

- 1^{er} versement de 7 600,00 € à la commande des travaux,
- 2^{ème} versement au décompte des travaux

Ce fond de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De donner** son accord sur les dispositions techniques et financières du projet.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à verser le fonds de concours.
- **De procéder** aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

Pour : 9 voix / Abstention : ____ voix / Contre : ____ voix

5. Questions diverses

5.1. Columbarium

Monsieur le Maire rappelle que les columbariums se remplissent rapidement et qu'il est nécessaire d'anticiper l'installation de nouveaux emplacements pour les mois à venir.

Compte tenu de la place nécessaire pour ceux circulaires déjà en place, le marbrier a proposé une formule verticale de 12 cases à positionner à proximité d'un mur pour limiter la surface occupée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de commander cet édifice à l'établissement Fraysse.

5.2. Impayés locataires

Monsieur le maire expose entrer en contact avec les locataires et les familles ayant des impayés envers la mairie au titre des loyers ou de la cantine depuis de nombreux mois afin d'établir avec chacun une résolution.

La trésorerie de son côté utilise aussi ses outils de rappels, mises en demeure et procédures via huissier. Ainsi la plupart des personnes concernées mettent en œuvre des solutions d'échéanciers ou paiements fractionnés.

5.3. Chantiers petits patrimoines (fours...)

Monsieur le maire informe le conseil municipal de la fin de la rénovation et de l'inauguration toute récente du four du Grancher.

5.4. Suivi administratif VAL CASTEL

Monsieur le maire annonce la venue de M. Malash et de son équipe sur le site de Val Castel pour une rencontre avec la DDT afin de définir comment reprendre et achever les travaux dans les prochains mois.

5.5. Demande de subvention « Bonus ruralité » - Salle des Peupliers

Pour la réfection de la salle des Peupliers, outre le Fonds Cantal Solidaire du Conseil Départemental, Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que la commune sollicite une subvention de la Région AURA via le dispositif « Bonus ruralité » destiné aux petites communes.

5.6. Avancement du dossier pour le devenir de la Résidence de l'Artense

Monsieur le maire détaille succinctement l'avancement du projet muri par Ernst & Young en tandem avec Polygone et en accord avec Monsieur le maire et Madame la première adjointe.

L'étude de faisabilité financière présentée fin juillet précisera l'ampleur possible pour ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

Compte rendu établi sur 3 feuillets numérotés de 1 à 8

Affiché le 23 SEP. 2025

Le secrétaire de séance
Brigitte CLAUDEL



Le Maire
Pascal LORENZO

